

## DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 20 octobre 2025

Délibération n° 2025.10.73

### NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 13 octobre 2025

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 13 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

**Présents :** Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERE COURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD et Carole SOULIER.

**Excusés :** Mmes et MM. Valérie CALLARD, Annick MONLON, Mathieu POTHERAT et Christophe WAÏT.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

**Objet : Fonds de concours de la Communauté de Communes Saône Beaujolais – Rénovation énergétique de la mairie**

Dans le cadre du déploiement de sa politique des territoires, la Communauté de Communes Saône Beaujolais a décidé de venir en appui de ses communes membres à travers notamment la mise en place d'un dispositif d'attribution de fonds de concours sur la période 2023-2025.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une rénovation énergétique complète de la Mairie a été réalisée sur l'année 2024 et 2025 notamment par la réalisation de travaux d'isolation, le changement des ouvrants et la modification du mode de chauffage. Le bâtiment et notamment la salle des mariages et du conseil municipal a été mis en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Le montant final des travaux étant supérieur au montant estimé, il convient donc de finaliser ces travaux dans les meilleures conditions.

Monsieur le Maire propose alors au Conseil Municipal de solliciter au titre du fonds de concours, une subvention de **21 425 €**.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :**

**Arrête les modalités de financement telles que précisées ci-dessous :**

**Montant des travaux réalisés :** **926 861 € HT**

**Financement :**

- |                          |                 |
|--------------------------|-----------------|
| • DSIL                   | 720 063.20 € HT |
| • Fonds de concours CCSB | 21 425 € HT     |
| • Autofinancement        | 185 372.80 € HT |

Décide de solliciter l'octroi du fond de concours auprès de la Communauté de Communes.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Jacky MENICHON



La secrétaire,  
Christiane PESCE

